

COMPTE RENDU DU 12 SEPTEMBRE 2014

Le douze septembre deux mil quatorze à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué le cinq septembre 2014 s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Bernadette POIRAT, Maire

Présents : POIRAT Bernadette, ANCEL Denis, MAURICE Brigitte, PETITJEAN Jimmy, ANTOINE Vincent, CHEVALLEY Régine, GOMBERT Hervé, LABOUREL Romain, MARCHAL Gaëlle, MARTIN Sabrina

Excusé : Jean-Paul JACQUOT

Secrétaire de séance : MARTIN Sabrina

CONTRAT NATHALIE

Son contrat de travail arrive à son terme. Le Conseil Municipal décide d'embaucher Nathalie en tant que Stagiaire Adjoint d'Animation à partir du 01/10/2014 pour une durée hebdomadaire de 21 h annualisées.

SCHEMA DE DISTRIBUTION DE L'EAU

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser un schéma de distribution de l'eau pour avoir des plans à jour.

RAPPORT SUR L'EAU

Madame le Maire présente le rapport annuel sur l'eau selon les données réalisées en 2013.

Le Conseil Municipal adopte ce rapport et décide de transmettre cette délibération à la Préfecture et de mettre en ligne le rapport validé sur le site eau France conformément à l'arrêté SNDE du 26/07/2010.

PANNEAUX SIGNALÉTIQUES

Madame le Maire informe que Monsieur Bernard LACOSTE, Président de la Colonie, a fait une demande de panneaux signalétiques car il s'avère que celle-ci est mal indiquée aux carrefours.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité l'achat de 5 panneaux signalétiques mais ceux-ci seront posés par l'association de la Colonie.

ACHAT PARCELLES

Une proposition de vente d'un terrain a été faite par Monsieur Jacques LINTERMANN pour un montant de 5 500 € pour les parcelles A 97 et A 789 pour une contenance de 3 154 m².

Le Conseil Municipal refuse cette proposition et décide de lui faire une proposition à 1 100 €.

SINISTRE

Madame le Maire informe le Conseil qu'un arbre de la commune est tombé sur la propriété de Monsieur AUBRY Jean-Pierre le 30/07/2014. La clôture grillagée a été endommagée ainsi que des arbres lui appartenant.

L'assurance (responsabilité civile) de la commune rembourse les frais de la clôture. Les dépenses d'un montant de 1 500€ pour le façonnage et le débardage des arbres restent à la charge de la commune.

FORET

Suite au sinistre, Madame le Maire a demandé à l'agent de l'ONF de lui estimer le bois de certaines parcelles pour éviter d'autres accidents de ce genre.

La parcelle A 737 est estimée à 425.50 € et sera proposée à la vente à des propriétaires forestiers ainsi que la parcelle A 53.

Romain LABOUREL propose de nettoyer la parcelle C 349 avec les membres du Conseil Municipal.

DEVIS

Des devis ont été demandés aux entreprises Grocia et Valence pour la rénovation de la façade de l'école ainsi que pour l'escalier bois. Il sera fait aussi une demande de devis pour l'électricité aux entreprises Lepaul et Boffa.

DIVERS

Monsieur Hervé GOMBERT transmet une demande de poser des dos d'âne (rue de la colonie) pour palier à une vitesse excessive. La réponse est négative car la vitesse autorisée est de 50 KM/H en agglomération. Des ralentisseurs seraient indispensables devant l'école.

Il est décidé d'acheter un petit réfrigérateur.